



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS SEIZIÈME AUDIO- CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Face à la crise sanitaire, nous sommes tous vulnérables. Et tous solidaires. Heureusement, cette solidarité est déjà à l'œuvre pour sauver des vies, comme pour éviter le naufrage de notre économie. Cette solidarité doit aussi nous permettre d'éviter un "naufrage social".

C'est le sens de l'appel que lance la CFDT au chef de l'État et que nous vous invitons à signer et partager : https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/chacun-chez-soi-oui-chacun-pour-soi-non-srv1_1112777

Plus spécifiquement pour la douane, voici le compte-rendu de la réunion de ce jour entre les Organisations Syndicales et la Direction Générale des Douanes.

PRIMES ET CONGÉS IMPOSÉS : ON EN TOUSSE ENCORE ET CE N'EST PAS L'EFFET DU COVID 19 !

Congés annuels et RTT imposés

C'est le sujet brûlant de la semaine. L'arbitrage gouvernemental vient de fuiter aujourd'hui et il fait mal ! On peut lire dans le projet d'ordonnance:

« Il sera décompté 5 jours de RTT aux agents en autorisations spéciales d'absence (ASA) pour la période du 16 mars au 16 avril. Il sera ensuite imposé la prise de 5 jours de congés et/ou de RTT aux agents en ASA pour la période allant du 16 avril à la fin du confinement. Les chefs de service pourront aussi imposer la prise de congés et/ou de RTT aux agents en télétravail, dans la limite de 5 jours. »

Cette décision est bien sûr un véritable scandale.

10 jours fermes alors que les agents ne sont en rien responsables de la situation ! Ils n'ont pas choisi de ne pas être dans un service couvert par le Plan de Continuité d'Activité, ni d'avoir une santé fragile. Beaucoup d'entre nous aurait aimé continuer à travailler mais l'Administration a été dans l'incapacité de leur fournir un ordinateur portable et une connexion Rapido, nous sommes donc en ASA forcées !

De multiples questions se posent pour la douane :

- Comment peut-on, sérieusement, retirer des RTT à des agents qui n'en ont pas ou seulement 2 par mois ?
- Comment sont considérées les positions de réserve en surveillance comme en Op/Co ?
- Comment sont traités les agents mis en quatorzaine par les médecins de prévention ?

Vous l'avez compris, nous sommes totalement opposés et scandalisés par cette mesure brutale et aveugle prise une fois de plus, sans aucune concertation. Il aurait été plus intelligent de déplaçonner les CET pour permettre aux agents de reporter leurs congés !

 @fedefinancescfdt

 @cfdtfinances

CFDT-FINANCES.FR

Difficile à ce stade de voir comment cela va être mis en œuvre au sein de la DGDDI. Voici les réponses de la Direction Générale suite à nos premières questions.

Réponse : On n'en sait pas beaucoup plus que les organisations syndicales. Le texte vient juste de tomber et nous avons une conférence demain avec le ministre. Nous manquons de recul. Nous communiquerons sur le sujet vendredi après avoir pris attache auprès des services de Bercy.

Prime exceptionnelle

Là aussi, la décision vient de tomber :

« Pour la Fonction Publique d'État, une prime exceptionnelle sera versée aux agents ayant dû faire face à un surcroît d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera d'un montant maximal de 1 000 €, et elle sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales. Les agents concernés sont ceux faisant face à un surcroît important de travail, notamment dans le cadre des plans de continuité d'activité, en présentiel ou en télétravail. »

Concrètement : Pour qui ? Combien ? Pour quand ? Sous quelle condition ? C'est bien là-dessus que nous attendons la Directrice Générale.

Le sujet étant sensible et coûteux, il faut pour l'instant prendre cette annonce avec des pincettes, ce qui est confirmé par les propos de la Directrice Générale.

Réponse : Là aussi, nous avons à peine travaillé sur le sujet, rien n'est stabilisé, on s'est donné jusque vendredi. Il y a beaucoup de situations différentes et des situations individuelles multiples. Nous espérons pouvoir communiquer en fin de semaine.

PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT

Il faut tester les douaniers

La CFDT Douane réaffirme sa revendication.

Étant donné la nature de nos missions et notre positionnement au cœur des flux de marchandises et des importations, les douaniers doivent être testés en priorité au moment du déconfinement.

Il en va de leur sécurité, de celle de leur famille et de celle de la population avec laquelle nous sommes constamment en contact.

Masque et gants (OMS)

L'Organisation Mondiale de la Santé l'a ré-affirmé. La recommandation est très claire, le port du masque et de gants permet en premier lieu de ne pas contaminer son entourage et constitue un frein au développement de l'épidémie. Il faudra donc équiper massivement les douaniers.

Il faudra aussi que soient fournies des recommandations et une formation sur les règles de port des différents Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Reconnaissance de la maladie professionnelle

Ce sujet n'est pas accessoire car personne à ce jour ne connaît les éventuelles séquelles de la contamination au Covid 19.

Depuis le début de la pandémie, la CFDT Douane demande la reconnaissance de l'imputabilité d'office, à titre professionnel pour tous les douaniers.

C'est une mesure qui nous protégera pour l'avenir.

Les écoles des douanes

Le président a annoncé pour le 11 mai un déconfinement progressif avec réouverture des écoles mais pas des universités ...

Du coup, quid de nos écoles professionnelles de La Rochelle et de Tourcoing sachant qu'il y a des stages initiaux et des stages de formation continue qui ont été interrompus par le confinement ?

Réponse : Nous faisons un gros travail sur le sujet et nous sommes près d'aboutir. Nous communiquerons la semaine prochaine sur le sujet.

DES MOYENS POUR LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Nous avons alerté la semaine dernière sur les arbitrages et les commentaires d'un médecin de prévention qui nous avaient paru déplacés.

Une fois de plus, nous sommes confrontés cette semaine à des décisions qui nous échappent. Nous estimons que les douaniers en contact avec un collègue atteint par le covid19 doivent systématiquement être appelés mais faute de moyens, ce n'est pas le cas. Les agents sont abandonnés, avec leurs interrogations et leurs doutes, personne ne leur répond et personne ne les informe. Il doivent se contenter d'une réponse du type : « le médecin de prévention a été informé », la belle affaire !

Nous le rappelons la semaine dernière, la médecine de prévention rend un avis. Elle n'est ni un parapluie ni un alibi pour dédouaner l'Administration, pas plus qu'elle ne désengage l'Administration de ses responsabilités. Encore une fois, nous allons surveiller de près l'évolution de ce dossier. Si un de nos collègues venait à contracter la maladie, c'est bien l'administration qui devra rendre compte.

DROIT DE SUITE RH

AEA pour garde d'enfant

Certains services demandent aux agents bénéficiant actuellement d'autorisations d'absence exceptionnelles pour la garde d'enfant de moins de 16 ans, de produire dans les meilleurs délais un justificatif émanant de l'employeur des conjoints respectifs attestant de la nécessité de leur présence à domicile, ces derniers étant à leur travail ou en télétravail.

La CFDT demande si cette initiative est un errement local ou une consigne de la Direction Générale qui a vocation à être élargie ?

Réponse : Ce n'est pas une initiative de la Direction Générale, les services ayant pris cette initiative seront contactés.

Défraiement pour les agents qui continuent de venir au bureau

Le 7 avril est paru le décret sur la prise en charge des frais de repas des agents travaillant en présentiel et qui pour la grande majorité d'entre-eux, n'ont plus accès à une restauration collective.

C'est bien sûr une satisfaction même si la CFDT douane aurait aimé qu'on aille plus loin avec la prise en charge des frais de transport pour ceux qui ne prennent plus, par sécurité, les transports en commun.

La Direction Générale accordera de la souplesse dans l'application du décret. Il y aura un effet rétroactif au 17 mars sur la base d'une attestation de présence du chef de service et pour les repas pris à compter de la parution du décret, il faudra des justificatifs (type ticket de caisse).

CAPC titularisation

La CFDT a donné son accord pour que les CAPC Titularisations puissent être faites en audio conférence.

En effet, pour ces CAPC, les documents préparatoires sont parfaitement dématérialisables. Il faut donc tout faire pour accélérer le processus dans l'intérêt de tous les agents stagiaires qui attendent avec anxiété les arbitrages sur leur avenir.

CAPC Promotion et recours en évaluation

Il paraît impossible de dématérialiser les documents préparatoires pour ces CAPC.

La CFDT a donc donner son accord pour que les CAPC puissent avoir lieu durant la période estivale. C'est bien entendu l'intérêt des agents qui doit primer.



SUJET DÉDOUANEMENT

Rappel des agents

Les charges de travail étant particulièrement lourdes, l'administration nous avait déjà informés de sa volonté de renforcer les équipes actuellement en poste sur les missions de dédouanement, au départ sur Roissy mais potentiellement dans d'autres centres. Il faut évidemment éviter le surmenage des douaniers en poste mais ce qui doit primer ce sont les conditions de travail. Or, la volonté de regrouper les agents sur un même site nous interpelle ! Pourquoi ne pas utiliser les surfaces aujourd'hui libres plutôt que de concentrer les agents en un même lieu ?

Réponse : Les modifications des PCA et la question des effectifs sont intimement liées. Aujourd'hui, la DG peut garantir une distanciation de 3 m entre agents (sur le site de Roissy par exemple) mais ne souhaite pas multiplier les sites de travail pour permettre la mutualisation des solutions et la transmission de l'information.

Pour la CFDT, cette situation illustre bien les difficultés qui sont devant nous quand il faudra reprendre une activité quasi normale au moment du déconfinement. Nos locaux ne sont pas adaptés et il faudra inventer de nouveaux modes de travail avec des problématiques très diverses selon les endroits !

SUJETS SURVEILLANCE

Ne pourrait-on pas être mieux employé ?

Vous êtes nombreux à nous faire savoir votre désarroi de ne pas être employé dans la crise actuelle à des missions en rapport direct avec la pandémie, comme la sécurisation des transports de masques ou la possibilité de contrôle des attestations de déplacement en dehors des PPA.

Quand on pense que des préfets ont failli faire appel aux gardes-chasse pour cette mission, on se demande pourquoi la douane est transparente au regard de nos autorités ? Quel triste constat ! A t-on vraiment fait les démarches nécessaires ?

Cote de service

En période de crise, il faut un commandement fort et unique. Or, il semble qu'il existe encore des poches de rébellion sur le territoire et que les décisions et arbitrages de la Directrice Générale ne soient pas suivis d'effets. Pour exemples, des refus de prolonger de 6 mois l'autorisation de dépôt des RC 2019 ou des refus d'équilibrer les soldes d'heures et de RH pour la cote de mars. Nous continuons donc à faire remonter les points de blocage.

Maritime : ne pas oublier les BGC et les BSN

Le débat s'est beaucoup axés ces derniers jours sur le sujet des sorties longues des Patrouilleurs Garde-Côtes. Mais il ne faut pas oublier les plus petits moyens (BGC et BSN) sur lesquels il est d'autant plus difficile de mettre en place les gestes barrières et d'adapter les postures de travail.

La CFDT Douane demande donc que ces équipages soient massivement équipés de moyens de protection individuelle ainsi que de produits et lingettes virucides, les stocks actuellement disponibles nous semblant insuffisants.

Il faut surtout que le système de questionnaire avant embarquement soit généralisé aux BSN et BGC. Enfin, nous rappelons notre revendication sur les tests systématiques avant embarquement.

Il faudra bien un jour y venir car ce sont les usagers qui au final vont exiger que les fonctionnaires qui procèdent au contrôle soient identifiés comme des personnes testées, donc non porteuses du virus.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-ica_221287



ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au mardi 14 avril: nous comptons 155 agents malades soit 67 collègues de moins par rapport au mercredi 8 avril.

PROCHAINE RÉUNION VENDREDI 17 AVRIL À 15H30
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES
BON COURAGE À TOUS.

	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	Total agents en quatorzaine	Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	Total agents malades du COVID 19
DI DR SCN							
DI Grand Est	206	1	12	13	3	7	10
DI IDF	189	12	9	21	18	21	39
DI NORMANDIE	105	3	1	4	0	0	0
DI PACA CORSE	215	2	8	10	0	3	3
DI BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	126	1	3	4	0	1	1
DINA	138	0	3	3	0	0	0
DI BOURGOGNE	132	2	3	5	1	2	3
DI HAUTS DE FRANCE	339	1	14	15	4	3	7
DIPA	147	3	21	24	11	30	41
DI OCCITANIE	156	1	11	12	2	6	8
DNRED	143	2	2	4	3	1	4
DI ARA	287	7	11	18	7	9	16
DNGCD	136	0	3	3	0	6	6
DNRFP	26	2	0	2	2	1	3
DNSCE	20	0	0	0	0	1	1
CID	21	2	0	2	3	0	3
SEJF	6	0	0	0	0	1	1
DR MAYOTTE	14	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	48	0	0	0	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	29	1	0	1	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	41	0	0	0	1	2	3
DR GUADELOUPE	24	0	0	0	2	2	4
DR GUYANE	53	1	3	4	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	15	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	10	0	0	0	0	0	0
DIRECTION GENERALE							
SDRH	1	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	0	0	0	0	0
SD FIN	3	0	0	0	0	0	0
SDSI	1	0	0	0	1	0	1
SD JCF	5	1	0	1	1	0	1
COMINT	5	0	0	0	0	0	0
SD FID	4	0	0	0	0	0	0
DSECE	3	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	1	0	0	0	0	0	0
IS	0	0	0	0	0	0	0
COM	0	0	0	0	0	0	0
PSG	0	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 649	42	104	146	59	96	155